FORMATION **INCENDIE**

ÉVACUATION GUIDE FILE - SERRE FILE

OBJECTIFS

- Organiser et diriger une évacuation
- Mettre en œuvre les consignes et procédures de l'établissement
- Connaître le cheminement à suivre dans l'établissement
- Identifier les outils techniques de l'entreprise utiles à l'évacuation (plan d'évacuation, ...)
- Savoir évacuer rapidement l'ensemble du personnel de l'entreprise en cas d'incendie, sans panique ni accident

PROGRAMME

- Législation et réglementation
- Règlement de sécurité ERP
- Les risques de l'entreprise
- Les consignes (l'alarme, l'alerte, les procédures d'évacuation)
- Rôle des guides et serre-file
- Rassemblement du personnel (les consignes de sécurité, les modalités d'accueil des secours extérieurs)

MÉTHODES DE FORMATION

- Démonstrations pratiques
- Exercices supervisés
- Discussions interactives
- Quiz interactif
- Supports visuels

POINTS FORTS

- L'expertise pratique enseignée par un sapeur-pompier professionnel
- Compétence concrète et applicable en situation d'urgence
- Théorie interactive et pratique
- Simulations réalistes effectuées en toute sécurité
- Evaluation finale ludique et engageante
- Formation adaptable aux besoins spécifiques de l'entreprise et du secteur d'activité

RÉFÉRENCE : EVAC

MSÉCURITÉ

DURÉE

- 2h

PUBLIC

- Tout public, aucun pré-requis

PARTICIPANTS

- Session de 2 à 10 personnes

FORMATEURS

- Pompiers professionnels en activité
- Plusieurs années d'expérience dans le domaine
- Compétences pédagogiques de formateur.

DELIVRANCE DU CERTIFICAT

- Certificat délivré au stagiaire ayant participé à la formation, validé le questionnaire d'évaluation et la partie pratique.

RÉGLEMENTATION CODE DU TRAVAIL

Article R. 4227-39

- *La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.*
- *Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.*

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Notre organisme de formation s'engage à garantir l'accessibilité de ses formations à toutes les personnes, y compris celles en situation de handicap. Nous réalisons une analyse préalable des besoins spécifiques de chaque apprenant en situation de handicap dès son inscription. Cela nous permet d'identifier les adaptations nécessaires pour offrir une formation équitable et accessible.

QUELQUES **CHIFFRES**

70% des entreprises victimes d'un sinistre majeur disparaissent dans les mois qui suivent

1 Français sur 3 n'est pas au courant des mesures incendie dans son entreprise

59% des employés souhaiteraient plus de mesures de prévention incendie dans leur entreprise

Source : « Règles de sécurité d'un ERP », Service Public, site officiel de l'administration française, 2017

www.msecu.fr 06 79 63 43 65 contact@msecu.fr

MSÉCURITÉ

MSécurité | route de Rhinau 67860 Boofzheim | Numéro de SIRET : 930 272 505 00023 | Numéro de déclaration d'activité : 44670804367 (auprès du préfet de la région Grand Est)